

**MAIRIE DE TINTÉNIAC**  
(35190)

Tél. : 02 99 68 18 68  
Fax. : 02 99 68 05 44

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**Séance du vendredi 20 octobre 2023**

**DATE de convocation et d'affichage**

13 octobre 2023

**DATE de publication de la délibération**

17 octobre 2023

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice 27  
Présents 19  
Votants 24

L'an deux mil vingt-trois, le vingt octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

**Étaient présents :** TOCZÉ Christian, Maire ; Mmes et MM. DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, GIOT Stéphanie, Adjointes ; Mmes et MM. ANDRÉ Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, GORON Maxime, JEANNEAU Luc, LEMARCHANDEL Franck, QUENOUILLE Roger, SALIS Anaïs, D'ABOVILLE Rosine, BLANDIN Béatrice, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents excusés :** BIMBOT Frédéric donne pouvoir à TOCZÉ Christian. BOLIVARD Régis donne pouvoir à PARPAILLON Marie-Laure. DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile donne pouvoir à GARÇON Isabelle. MARTINIAULT Anne-Laure donne pouvoir à ARRIBARD Martine. BAZIN Denis donne pouvoir à BLANDIN Béatrice. DEHEEGER Vianney donne pouvoir à PRESCHOUX Léon. DUFEIL Christophe.

**Étaient absents :** FOUCHARD Fabrice.

**Secrétaire de séance :** TOUZARD Blaise, à qui il est adjoint un auxiliaire, Hervé PICARD

**N°201023-12 : Revalorisation de la redevance Assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Monsieur Blaise TOUZARD relève qu'il s'agit d'actualiser les tarifs de la part communale de la redevance Assainissement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La part communale du service d'assainissement collectif est à 1,10 €/m<sup>3</sup> depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 (revalorisation du tarif en tenant compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation sur un an, soit + 5,9%).

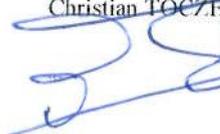
Aujourd'hui, l'évolution de l'indice des prix à la consommation sur un an est de + 4,8 % (d'août 2022 à août 2023). Les membres de la Commission « Finances » réunis le 12 octobre 2023 propose de revaloriser la part communale du service d'assainissement collectif à 1,15 €/m<sup>3</sup>.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer le montant de la part communale du service d'assainissement collectif à 1,15 €/m<sup>3</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire,  
Christian TOCZÉ



Le secrétaire de séance,  
Blaise TOUZARD



Acte certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 24 OCT. 2023

De sa publication sur le site Internet de la commune le 24 OCT. 2023